

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le mardi 29 janvier 2019, à 17h10, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, maire
 Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Luc Charest, CPA en tant que secrétaire
 d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 17h10.

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10032

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10033

Nomination au poste de directeur général par intérim

Considérant que Madame Anne Labelle, directrice générale par intérim, a mis fin à son contrat;

Sur la proposition de Jean-Pierre Morin, appuyé par Denis Brazeau, il est résolu de nommer Monsieur Gaston Robitaille à titre de Directeur général par intérim contractuel de la Municipalité de Délage, pour une période indéterminée et de part et d'autre de mettre fin à ce contrat en tout temps.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION 2019-01-CMD10034
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, de lever la présente séance extraordinaire à 15h15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Gaston Robitaille
Directeur général par intérim